



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**100<sup>ème</sup> session (B)**  
**Rome, 22 - 24 septembre 2021**

UNIDROIT 2021  
C.D. (100) B.17  
Original: anglais  
août 2021

**Point n° 14 de l'ordre du jour: Promotion des instruments d'UNIDROIT**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur les activités de promotion d'un certain nombre d'instruments adoptés sous les auspices d'UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités menées</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2020 - 2022</i>
<i>Degré de Priorité</i>	<i>Élevée</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Rapport annuel 2020 – C.D. (100) B.2</i>

**I. INTRODUCTION**

1. Lors de sa 98<sup>ème</sup> session (Rome, 8 - 10 mai 2019), le Conseil de Direction a rappelé l'importance de la promotion des instruments de l'Organisation en maintenant une priorité élevée aux activités de promotion dans le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2020-2022. L'Assemblée Générale a, lors de sa 78<sup>ème</sup> session (Rome, 12 décembre 2019), entériné cette recommandation. La promotion de tous les instruments d'UNIDROIT devrait être considérée comme une fonction indispensable et, en tant que telle, elle devrait revêtir la plus grande priorité au cours des années 2020-2022 en vue de l'allocation de ressources humaines et financières. Ceci était d'autant plus vrai pour les Conventions dont UNIDROIT est Dépositaire. Si les activités du Secrétariat devaient idéalement couvrir tous les instruments préparés et adoptés par l'Organisation, le Secrétariat est obligé, par manque de ressources, d'établir des priorités dans ses activités de promotion, parfois fondées sur un moment favorable, et de recourir autant que possible à des partenariats avec des Organisations intéressées.

2. Le Secrétariat d'UNIDROIT est toujours plus sollicité pour faire des présentations sur l'harmonisation du droit en général, l'ensemble de ses réalisations ou sur des sujets en particulier et UNIDROIT s'efforce autant que possible de répondre positivement, dans la limite de ses ressources. Naturellement, en raison des circonstances particulières liées à la pandémie du COVID-19, la diffusion des travaux d'UNIDROIT s'est faite principalement à distance. Bien que cela implique une limitation de l'efficacité des activités promotionnelles, cela permet également d'en augmenter la quantité et de diminuer les coûts pour l'Institut. Il est envisagé que, au moins à court et moyen terme, les activités de promotion à distance continuent d'avoir lieu.

3. Ce document fournit des informations sur les activités de promotion organisées par, ou conjointement avec, le Secrétariat ou les membres du Conseil de direction, **à partir de janvier 2021**, y compris les événements prévus, concernant les instruments suivants:

- [Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016](#);
- [Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles](#) et son [Protocole aéronautique](#);
- [Guide juridique sur l'Agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/IFAD](#);
- [Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT de procédure civile](#)
- Instruments d'UNIDROIT sur les marchés de capitaux ([Convention de Genève](#), [Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés](#), [Principes d'UNIDROIT concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation](#)); et
- [Convention portant Loi uniforme sur la forme d'un testament international](#).

4. Pour les informations sur les activités de promotion portant sur la Convention de Rome de 1995, les Principes du droit des contrats de réassurance (PRICL - Partie I), le Protocole MAC, le Protocole ferroviaire de Luxembourg et le Protocole spatial, veuillez consulter, respectivement, les documents C.D. (100) B.15; C.D. (100) B.13; C.D. (100) B.11; C.D. (100) B.10.

5. Veuillez noter, en outre, que toutes les activités entreprises au cours de l'année 2020 sont incluses dans le Rapport annuel 2020 (UNIDROIT 2021 - C.D. (100) B.2).

## **II. PRINCIPES D'UNIDROIT 2016 RELATIFS AUX CONTRATS DU COMMERCE INTERNATIONAL**

### **A. Approbation des Principes d'UNIDROIT par la CNUDCI**

6. Lors de sa [54<sup>ème</sup> session](#), tenue à Vienne et à distance du 28 juin au 16 juillet 2021, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a examiné une demande présentée par le Secrétaire Général d'UNIDROIT pour que la Commission envisage d'approuver les Principes d'UNIDROIT 2016. La Commission, notant qu'elle avait déjà approuvé les Principes d'UNIDROIT 2010 lors de sa 45<sup>ème</sup> session, en 2012, qu'un soutien général avait été exprimé pour reconnaître que la quatrième édition des Principes d'UNIDROIT énonçait un ensemble complet de règles pour les contrats commerciaux internationaux, complétant un certain nombre d'instruments de droit commercial international, y compris la Convention des Nations Unies sur les ventes, que les modifications apportées aux Principes d'UNIDROIT 2016 étaient utiles pour faciliter le commerce international, a entériné les Principes d'UNIDROIT 2016 en recommandant leur utilisation, le cas échéant, aux fins prévues.

### **B. Activités de promotion**

7. Les Principes d'UNIDROIT 2016 ont été ou seront présentés lors de divers événements organisés au profit des milieux universitaires et commerciaux concernés au cours de l'année 2021, avec la participation du Secrétariat:

- Le 4 mai 2021, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe a participé au lancement du volume "Choice of Law in International Commercial Contracts - Global Perspectives on the Hague Principles" édité par Daniel Girsberger, Thomas Kadner Graziano et Jan Neels, auquel elle avait contribué avec un Rapport spécial (voir ci-dessous, publications). L'événement comportait des présentations, entre autres, de représentants de

la CNUDCI et de la HCCH ainsi que de membres actuels et anciens du Conseil de Direction d'UNIDROIT (Professeurs Eesa A. Fredericks, Jan L. Neels, José A. Moreno Rodríguez).

- Le 7 mai 2021, la Secrétaire Générale adjointe a donné une conférence sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (UPICC) dans le cadre de la 9<sup>ème</sup> édition du Master de droit des affaires et des sociétés de l'Université LUISS (Rome). Le 8 janvier 2021, Mme Philine Wehling, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a donné une présentation par vidéoconférence aux étudiants de Troisième cycle du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT) à Turin. La conférence portait sur les implications juridiques de la pandémie du COVID-19 et les mesures de confinement prises par les Gouvernements quant à l'exécution des contrats du commerce international à la lumière des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

- Du 17 au 19 mars 2021, Mme Philine Wehling, Fonctionnaire, a tenu une conférence intitulée "International Sources of Contract Law: The UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts" (Sources internationales du droit des contrats: Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international) devant un groupe d'étudiants de troisième cycle du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT) à Turin. La vidéoconférence s'inscrivait dans le cadre de l'édition 2020-2021 du programme du Master of Laws in International Trade Law, organisé conjointement par le CIF-OIT, l'Université de Turin et l'Institut universitaire d'études européennes (IUSE) en collaboration avec la Turin School of Development. Les sujets abordés pendant les trois jours ont porté sur: le rôle, le mandat et les méthodes de travail d'UNIDROIT; les Principes d'UNIDROIT, notamment leur origine, leur contenu et leur application; et l'influence des Principes sur des projets en cours. La conférence permet de poursuivre la collaboration et le partenariat avec le Programme de Master in Laws du CIF-OIT pour la promotion des instruments d'UNIDROIT et de ses travaux en cours.

- UNIDROIT sera co-commanditaire du 5<sup>ème</sup> Symposium on *Salient Issues in International Arbitration*, organisé par le *Center on International Commercial Arbitration* de l'American University Washington College of Law dirigé par le Professeur Horacio A. Grigera Naón et l'Institut Suisse de Droit Comparé, intitulé "Does a Transnational Legal Order Exist in International Arbitration?", qui aura lieu le 10 novembre 2021 à Washington, DC. Un appel à contributions a été lancé pour le Symposium sur un certain nombre de sujets, dont en particulier l'évaluation, la portée générale et l'application des Principes d'UNIDROIT en matière d'arbitrage. Le Professeur Michael Joachim Bonell et Dr Eleonora Finazzi Agrò ont soumis une contribution intitulée "Does a Transnational Legal Order Exist in International Arbitration? The Case of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts" qui a été acceptée pour la Conférence.

8. Le Secrétariat a, en outre, participé aux publications suivantes:

- La Secrétaire Générale adjointe a contribué au rapport italien, avec Eleonora Finazzi-Agrò, dans: Alejandro Garro, José Angelo Moreno-Rodriguez, "Use of the UNIDROIT Principles to Interpret and Supplement Domestic Contract Law" (Springer Verlag, 2021).

- La Secrétaire Générale adjointe a apporté sa contribution dans un rapport spécial: D. Girsberger, T. Kadner Graziano, J.L. Neels (Eds), "Choice of Law in International Commercial Contracts - Global Perspectives on the Hague Principles" (OUP, 2021).

9. Les membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT ont également participé à des réunions ou rédigé des articles/observations pour promouvoir les Principes d'UNIDROIT 2016, tels que:

- Carmen Tamara Ungureanu a discuté des Principes d'UNIDROIT dans un article sur la force majeure, publié en roumain, disponible à l'adresse suivante: <http://pub.law.uaic.ro/ro/volume-publicate/2020/anale-uaic-tomul-lxvi-stiine-juridice-2020-nr.-i/drept-privat/carmen-tamara-ungureanu-fora-major-si-executarea-contractelor->

[de-comer-internaional.](#)

- Monika Pauknerová et Magdalena Pfeiffer sont co-auteurs du chapitre "Les Principes d'UNIDROIT comme référence pour l'interprétation uniforme des lois nationales: République Tchèque", p. 101 et suivantes, in: Garro, A., Moreno Rodríguez, J.A. (ed.), *Use of UNIDROIT Principles to Interpret and Supplement Domestic Contract Law*, Springer, *Ius Comparatum - Global Studies in Comparative Law*, Vol. 51, 2021.
- Luc Schuermans et le Professeur Herman Cousy ont écrit un article qui sera publié en 2021 intitulé "L'effet des Principes d'UNIDROIT dans le Livre 5 proposé du (nouveau) Code civil belge et le rôle d'UNIDROIT dans la standardisation du droit de la réassurance".

### **III. CONVENTION DU CAP ET PROTOCOLE AÉRONAUTIQUE**

#### **A. État de ratification**

10. UNIDROIT a été désigné Dépositaire de la Convention du Cap en vertu de l'article 62(1) de la Convention et du Protocole aéronautique en vertu de l'article XXXVII(1) de ce dernier, qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2006. Au 8 juillet 2021, la Convention comptait 83 États contractants et une organisation régionale d'intégration économique, et le Protocole aéronautique comptait 80 États contractants et une organisation régionale d'intégration économique.

11. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, la République kirghize a déposé son instrument d'adhésion à la Convention et au Protocole aéronautique.

#### **B. Conférences et séminaires**

12. Le Secrétariat a co-organisé et participé à un certain nombre d'événements promotionnels sur la Convention du Cap et son Protocole aéronautique.

13. En ce qui concerne les activités de promotion qui ont eu lieu en 2021:

- Le 22 avril 2021, le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général, a participé à une table ronde sur la Convention du Cap dans le cadre de la première Conférence internationale sur le droit des transactions garanties organisée par l'école Uria Menéndez - ICADE de droit de la régulation des marchés, accueillie par l'Universidad Pontificia Comillas (Madrid, Espagne). Le Secrétaire Général a contribué à l'atelier, qui comprenait également Encarnacion Cordero Lobato (Université de Castillo la Mancha), José Manuel Martin Osante (Université de Pais Vasco), avec une présentation intitulée "La Convention du Cap: Point de non-retour".
- Le 17 juin 2021, le Secrétaire Général a participé à un atelier en ligne organisé par la Fondation espagnole pour la recherche sur le droit et l'entreprise (Fundación para la Investigación sobre el Derecho y la Empresa - FIDE). Avec le conférencier Iván Heredia Cervantes (UAM) et animé par Francisco José Garcimartín Alférez (UAM), l'atelier s'est concentré sur la Convention du Cap et l'insolvabilité dans le secteur aéronautique.

14. La promotion de la Convention du Cap et de son Protocole aéronautique continuera à bénéficier du plus haut niveau de priorité en 2021. Parmi les événements prévus, la 10<sup>ème</sup> Conférence annuelle du Projet académique de la Convention du Cap aura lieu à Cambridge, sous la forme d'une réunion en présence avec la possibilité d'un accès à distance, du 29 au 30 septembre 2021. La 10<sup>ème</sup> Conférence se concentrera sur des réflexions sur le passé, le présent et l'avenir de la Convention du Cap au cours de ses 20 premières années, et sur une analyse approfondie de certains sujets clés en

matière d'exécution des garanties internationales, en particulier lorsque le débiteur est insolvable. Le Projet académique de la Convention du Cap (CTCAP) est un partenariat entre UNIDROIT et la Faculté de droit de l'Université de Cambridge, avec le Groupe de travail aéronautique comme sponsor fondateur. Pour plus d'informations (en anglais): <https://ctcap.org/event/10th-cape-town-convention-academic-conference>.

#### **IV. AGRICULTURE CONTRACTUELLE**

15. Le 28 janvier 2021, Mme Priscila Pereira de Andrade, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a présenté les activités et les instruments d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole à des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Washington (UW), dans le cadre du "Global Development Law & Policy Workshop", organisé par la Professeure Mme Randi Hedin pour le "Law of Sustainable Development Graduate Program". Parmi les sujets abordés figurait le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle.

16. Le 27 janvier 2021, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, et Mme Priscila Pereira de Andrade, Fonctionnaire, ont fait une présentation conjointe aux étudiants du Programme de doctorat "Autonomia Privata, Impresa, Lavoro e Tutela dei diritti nella prospettiva europea e internazionale" à l'Université Sapienza de Rome. La session a été ouverte par la Professeure Roberta Peleggi et a porté sur le rôle d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole et sur la collaboration tripartite entre UNIDROIT, la FAO et le FIDA pour l'élaboration d'instruments d'orientation juridique dans ce secteur, avec un accent particulier sur le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle.

17. Le 26 avril 2021, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a participé à un séminaire en ligne organisé par l'Université de Trente dans le cadre du module Jean Monnet EU-FLAG (Food Law and Globalization), qui entend développer une meilleure compréhension du droit européen de l'alimentation et de son interaction avec les dynamiques des marchés internationaux, en explorant la relation dialogique entre les règles du secteur agroalimentaire et la mondialisation. Modéré par le Professeur Matteo Ferrari, le séminaire a également donné lieu à des présentations par les Professeures Paola Iamiceli et Luisa Antonioli.

#### **V. RÈGLES MODÈLES EUROPÉENNES ELI-UNIDROIT DE PROCÉDURE CIVILE**

18. Suite à leur approbation en septembre 2020, les Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT de procédure civile ont été présentées et discutées lors de plusieurs événements, dont:

- A partir de 2020, les Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT de procédure civile ont été discutées dans une série de conférences à la Faculté de droit de l'IE (Madrid), intitulée "Exploring the ELI-UNIDROIT Rules on Civil Procedure", dans le cadre de la Chaire Jean Monnet de procédure civile européenne sous la direction du Professeur Marco de Benito, avec la participation de plusieurs membres du projet, dont la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano en tant que coprésidente du Comité directeur du projet, et des intervenants externes. Pour plus d'informations sur l'ensemble de la série et notamment sur les événements organisés ou prévus en 2021, veuillez consulter le site (en anglais) <https://civilprocedure.ie.edu/activities>.
- A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire ELI, un webinaire sur "L'avenir du droit de la procédure civile - les Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT de procédure civile et leur impact" a été organisé le 20 juillet 2021, avec la participation de Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, John Sorabj, et les intervenants Norel Rosner (Conseiller juridique et politique, DG Justice et Consommateurs, Unité A1 Justice civile) et Magdalena Tulibacka

(Professeure adjointe, Emory Law).

- Une vidéo promotionnelle célébrant le 10<sup>ème</sup> anniversaire ELI fera également référence aux Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT de procédure civile, avec la participation de la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano.

19. La publication en version papier des Règles modèles et des Commentaires en anglais par Oxford University Press est prévue pour l'été 2021.

20. Enfin, plusieurs traductions non officielles du Règles modèles ELI-UNIDROIT sont en cours, notamment en allemand, chinois, espagnol et ukrainien.

## **VI. INSTRUMENTS D'UNIDROIT DANS LES MARCHÉS DE CAPITAUX**

21. La Présidente Maria Chiara Malaguti et le Secrétaire Général Ignacio Tirado ont eu l'occasion d'illustrer la Convention de Genève, le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés, ainsi que les Principes sur le fonctionnement des clauses de compensation avec déchéance du terme cette année, grâce à un webinaire organisé par la Banque d'Italie le 22 janvier 2021.

## **VII. CONVENTION PORTANT LOI UNIFORME SUR LA FORME D'UN TESTAMENT INTERNATIONAL**

22. Lors de sa 99<sup>ème</sup> session, une présentation a été faite au Conseil de Direction sur la Convention portant Loi uniforme sur la forme d'un testament international de 1973 dans le but de déterminer: i) si elle était toujours pertinente pour les besoins du monde contemporain, et ii) si le Secrétariat devait déployer des efforts supplémentaires pour promouvoir l'instrument et sa ratification ultérieure (C.D. (99) B.9, par. 25-38). Conformément à l'orientation donnée par le Conseil de Direction, le Secrétariat a continué à entreprendre des recherches sur le statut de la Convention en examinant la législation d'application, la jurisprudence et les commentaires disponibles dans les juridictions qui sont Parties contractantes, ainsi que dans les États qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont incorporé les dispositions de la Convention dans leur législation. Le Secrétariat a également continué à préparer des documents pour partager les résultats de cette recherche d'une manière accessible (c'est-à-dire un mémo de recherche avec une bibliographie de recherche détaillée et un document de questions fréquemment posées) en vue d'encourager l'adoption et la ratification de la Convention. Le Secrétariat poursuivra ses efforts et fera le point lors d'une prochaine session du Conseil de Direction.

## **VIII. ACTION DEMANDÉE**

23. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités du Secrétariat pour promouvoir les instruments d'UNIDROIT.*